



Lettre ouverte à Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Monsieur le Ministre,

Face à la crise qui traverse le monde agricole, le gouvernement a annoncé une série de mesures qui vont impacter le travail de l'ensemble des agents du MASA. Nous sommes sollicités de toute part, par des collègues qui sont inquiets en particulier de leur capacité à faire, et faire bien, dans les délais impartis, notamment en matière de PAC, de contrôles et de simplification.

Contrôles

Certaines annonces et déclarations publiques ont remis en cause les contrôles officiels effectués par vos agents (Services Économie Agricole -SEA-, Services Vétérinaires -SV-, Office français de la biodiversité -OFB-, Agence de Services et de Paiement -ASP-, Protection des Végétaux -PV-, ...).

Dans ces annonces, les exploitants agricoles ont retenu qu'ils n'auraient qu'un seul contrôle de l'administration par an. S'il existe des cellules de coordination, celles-ci ne regroupent pas l'ensemble des contrôles publics auxquels peut être soumise une exploitation agricole.

Les interventions sur plainte (protection animale, mésusage de produits phytopharmaceutiques, ...) ne sauraient attendre une coordination et un report à l'année suivante. Certains contrôles sont corrélés à une période de l'année (période de production, sécheresse, ...) tandis que les contrôles conditionnalité par exemple ne peuvent être réalisés qu'après les déclarations PAC et se concentrent principalement sur le 2e semestre de l'année.

Et tout cela sans prendre en compte les contrôles en dehors du champ de compétence du MASA, voire du MTECT, que sont les impôts, les inspections du travail, les contrôles diligentés par l'autorité judiciaire, etc.

De ce fait, il est impossible de garantir qu'aucun agriculteur ne soit pas contrôlé plus d'une fois par an.

Cette situation conduira les syndicats de la profession agricole à critiquer les services de contrôles qui, inévitablement, ne pourront pas s'inscrire dans ce cadre. Il est inenvisageable que les agents soient laissés seuls pour gérer cette contradiction et les problèmes induits.

Les personnels du MASA craignent légitimement de faire face à des risques accrus d'attaques verbales voire physiques. Ce fut malheureusement le cas par le passé. Les pressions diverses ne peuvent qu'engendrer une multiplication des risques psycho-sociaux (RPS) tels que stress et burn-out...

PAC et autres aides agricoles

Le premier ministre a annoncé le solde du versement des aides (2023) de la PAC pour le 15 mars prochain. Cette annonce suscite de fortes inquiétudes dans certains services qui, faute de moyens adaptés, ne seraient pas en mesure de tenir le délai.

Quand les instructions de dossiers ne sont pas encore ouvertes, comment annoncer que tous les dossiers seront payés, puisque cela dépend du taux d'instruction ? Et que cela implique également de demander des documents supplémentaires.

Les bugs à répétition du logiciel ad-hoc perturbent les instructions en cours et déjà réalisées, en plus de générer des tensions dues aux nombreuses heures de travail supplémentaires. Les ordres, contre-ordres et les ouvertures partielles d'instruction de dossiers déstabilisent. Chacun fait "à sa sauce". Il n'y pas d'équité, ni d'unité de traitement des dossiers au niveau national.

Il ne faut pas oublier que, début mars, la nouvelle campagne 2024 se met en place avec des réunions d'informations où, par exemple, les agents devront justifier les retards 2023. De plus, la préparation de la campagne 2024 a déjà commencé dans certains départements (nouvelles orthophotos), en sus.

Il est essentiel que les agents des SEA travaillent maintenant dans de bonnes conditions avec un système informatique adapté à l'instruction des dossiers et avec un prestataire de service qui a toutes les compétences requises.

Le dispositif de soutien dans le cadre de la maladie hémorragique épizootique (MHE) connaît les mêmes difficultés et devra être considéré de la même façon avec une amélioration d'urgence !

Monsieur le Ministre, cette lettre ouverte ne vise pas à intervenir dans le débat sur les mesures environnementales qui justifient l'attribution des aides agricoles. Nous tenons toutefois à rappeler que toute erreur faite dans la gestion de ces aides se « paie comptant » (refus d'apurement européen) sur le budget de l'État français, d'où la nécessaire vigilance quant à la pression mise sur les personnels les obligeant à travailler dans l'urgence, et donc avec un risque de moindre sécurisation du processus.

Voici un exemple de témoignage qui nous a été adressé :

"Les paiements de soldes d'aides annoncés pour le 7 février n'apparaissent pas sur les dossiers ce jour-là. Au vu du contexte, quand on a une promesse de paiement au 15 mars et que déjà rien n'arrive sur des paiements prévus, nous craignons le pire.

Le problème c'est qu'on est les derniers au courant et que l'on doit faire le SAV. Les exploitants appellent car ils connaissent les dates de paiement annoncées ; les agents sont dans l'incapacité de leur répondre, et sont une nouvelle fois mis en porte-à-faux.. Et se sentent impuissants, malgré leur investissement."

Nous estimons qu'il vous appartient, Monsieur le Ministre, de donner des objectifs réalistes, des moyens adaptés à leurs réalisations et des conditions de travail acceptables pour la bonne mise œuvre des annonces.

Atteinte aux personnes et aux biens

Votre message à destination des agents était important et attendu. Nous vous demandons de veiller à ce que des poursuites soient systématiquement engagées lors de tout préjudice subi par un agent du MASA.

Simplification

Voici un autre exemple de témoignage que nous avons reçu :

"Ma direction, visiblement agitée, déboule dans nos bureaux, cherche chez nous des réponses à donner au préfet qui veut pouvoir annoncer ce qu'il aura simplifié dans notre département... Elle me demande si je vois un arrêté qu'il pourrait abroger, là tout de suite..."

Monsieur le Ministre, l'intersyndicale vous sollicite aujourd'hui afin qu'une instruction claire soit adressée très rapidement à vos services et personnels sur ces enjeux de simplification (méthode, calendrier, périmètre, moyens...).

Il est essentiel d'apporter un message rassurant aux services, sur les moyens et modalités de mise en œuvre des annonces faites, et de leur apporter une plus grande visibilité sur la déclinaison concrète des chantiers de simplification, d'« unicité » des contrôles, des aides PAC et MHE.

Il y a urgence : le 15 mars, c'est dans 35 jours !

A Paris, le 8 février 2024